

Reprise des négos chez Labatt

Yvon Laprade - Journal de Montréal

Un nouveau sprint de négociations en vue de régler le conflit de travail à la Brasserie Labatt s'amorce afin de solutionner le différend qui oppose la direction et le syndicat des 950 travailleurs, en grève depuis bientôt 10 semaines.

Les deux parties, qui avaient rompu les négociations le 1^{er} août, ont accepté de reprendre les discussions en présence du conciliateur, Robert Dupuis.

Le syndicat (CSN) et la direction ont été convoqués, ce matin, aux bureaux de la Commission des relations de travail (CRT), au nord de Montréal.

« Nous allons connaître une semaine déterminante, cruciale même », a confié hier au *Journal de Montréal* le président du syndicat (CSN), Robert Daneau.

Il reconnaît que ces nouvelles discussions pourraient favoriser un débloqué, « mais dans la mesure où la direction de Labatt montrera qu'elle est prête à faire son bout de chemin ».

Depuis le début du conflit, le syndicat CSN — qui a fait une percée chez Labatt après avoir délogé les Teamsters — maintient sa position sur deux dossiers majeurs : la sous-traitance et le statut de 150 employés temporaires.

« Nous faisons preuve de bonne volonté et nous sommes prêts à des aménagements. Et si Labatt nous fait une nouvelle offre, nous allons la soumettre à nos membres », souligne le président du syndicat, sans toutefois préciser la nouvelle stratégie de l'exécutif syndical.

Régler

De son côté, la direction de la Brasserie Labatt se dit prête, elle aussi, à « faire des réaménagements » dans le projet de convention collective.

« Mais nous ne voulons pas mettre plus d'argent dans l'enveloppe budgétaire », insiste le porte-parole de la Brasserie, Paul Wilson.

Il considère que les travailleurs en grève ne sont « pas très avancés » depuis le début du conflit.

« Les points majeurs de la convention ne sont pas encore réglés. Cette grève coûte cher à tout le monde : chaque travailleur est privé en moyenne d'un revenu de 1 000 \$. Après 10 semaines, faites le calcul : c'est une perte de 10 000 \$ », ajoute-t-il.

Selon lui, dans le contexte, les deux parties sont « prêtes à régler sérieusement ».

« Nous sommes d'accord avec le syndicat : la semaine qui débute sera déterminante », a-t-il analysé.

Livraisons

En attendant le règlement, ce sont encore les cadres qui assurent la production et la livraison des caisses de bière.

« Nous avons 70 employés cadres pour la livraison et 30 autres à la production à

l'usine. On fait des petits miracles », ironise Paul Wilson.

Il concède que les usines canadiennes de Labatt « sont mises à contribution » depuis le début de conflit pour permettre au brasseur, propriété du groupe belge Interbrew, de servir ses clients au Québec.